

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2018/03/22/02

Séance du Jeudi 22 mars 2018

Convocation : le 15 mars 2018
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 23
Procurations : 6

OBJET :REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017 –AFFECTATION

Le vingt deux mars deux mil dix huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle Lemaître, Maire..

Présents : Mmes Lemaître Michèle - Le Meute Arlette - Lastennet Françoise - Beyer Chantal - Martin Sylvie - Banki Valérie – Vilain Marie-Christine - Simon Christine - Chédotal Mireille – Delahaie Marie-Christine - Brillet Elisabeth - Riffaut Béatrice - Mrs Plissonneau Pascal - Aubry Jean-Pierre – Jouand Joël - Guihéneuf Christian - Jorge Philippe - Martineau Jean-Paul - Dubois Paul (arrivé à la question n°3 et avait donné procuration à Mr Martineau) - Forestier Bernard - Martin Christian – Noguêt Thierry – Berthebaud Cyrille .

Excusés : Mmes Le Dortz Margarete (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Aubry) – Mrs Jimenez Yannick (qui avait donné procuration à Mme Delahaie) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Etogo Roger (qui avait donné procuration à Mr Berthebaud) - Lelièvre Patrice (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur Jouand adjoint aux Finances exposer à l'assemblée les résultats provisoires de l'exercice 2017.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	1 359 686,88		- 648 799,76	710 887,12
Fonctionnement	2 134 539,45	1 400 000	1 499 480,08	2 234 019,53
Global	3 494 226,33	1 400 000	850 680,32	2 944 906,65

Puis préciser que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont normalement affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif, puis indiquer que toutefois, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par les pièces attestées par le comptable public ci- annexées :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017, ci après résumés,

	Dépenses	Recettes	Résultat des restes à réaliser 2017 reportés sur 2018
Investissement	1 574 744,17	227 000	- 1 347 744,17

- et l'extrait du compte de gestion ,

-une fiche de calcul prévisionnel,

Par ailleurs M Jouand rappelle que, si malgré cela, le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant l'avis favorable des Commissions Finances des 7 Février et 7 Mars 2018,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2017 comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	2 234 019,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	710 887,12
Solde des restes à réaliser 2017 en section d'investissement	- 1 347 744,17
Besoin de financement de la section d'investissement	636 875,05
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	1 347 744,17
Affectation solde d'exécution en investissement (R001) à hauteur du financement des réinscriptions	806 000
Solde du résultat affecté en fonctionnement (R002)	791 162,48

(Cf. ANNEXE)

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

